

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Notre Assureur

MMA IARD Assurances Mutuelles
MMA IARD SA
14 Bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 09

Notre courtier

AON France
31-35 rue de la Fédération - 75717 PARIS CEDEX 15

- Téléphone : 01.47.83.11.57
- Mail pour les déclarations de sinistre :
declaration.profession@aon.com

Votre interlocuteur à l'Ordre des Avocats de Paris

Le Bureau des Assurances
Adresse postale :
Maison des Avocats - Cour des Avocats
CS 6411
75833 PARIS cedex 17

- Téléphone : 01.44.88.59.82
- Secrétariat : 01.44.88.59.84
- Mail : assurancesordre@avocatparis.org

Limite de garantie

4 000 000 euros par sinistre
Garanties complémentaires : voir AON

Franchise

10 %, maximum 3 000 euros

• **Déclaration d'un sinistre**

*Toute déclaration doit être adressée à AON (declaration.profession@aon.com)
(Réf. RCP Barreau de PARIS)*

*Elle doit comporter la réclamation motivée et chiffrée du plaignant
(Lettre ou assignation adressée à son avocat), qui est nécessaire à
l'ouverture d'un dossier par l'assureur*

- ✓ *Par une note annexe et confidentielle, l'avocat présente ses observations sur les griefs qui lui sont faits et sur le préjudice allégué par le réclamant, en y joignant toutes les pièces utiles à la défense (attention, les pièces jointes doivent comporter un bordereau de pièces communiquées)*
- ✓ *Une copie de la déclaration et de cette note est adressée simultanément au Bureau des Assurances par courriel à l'adresse assurancesordre@avocatparis.org (à l'attention de Madame Antonella di GREGORIO et Monsieur Vincent CANU)*

▪ **La Défense**

La défense des avocats assignés est prise en charge par MMA IARD, qui la confie à un avocat choisi sur une liste établie par le Bâtonnier